

1. Champs d'application et validité

1.1 LE CRISTAL D'ADELE : A. CATTELANI (ci-après la Société) est une entreprise individuelle de droit suisse, inscrite au Registre du commerce sous le n° CHE-220.426.596, active dans la vente de luminaires et de verreries en cristal de Bohème.

1.2 Les présentes conditions générales (CG) règlent la conclusion, le contenu et l'exécution de tous contrats relatifs aux prestations fournies par la Société, c'est-à-dire les différents produits présentés sur son site Internet (URL : www.cristaladele.ch et/ou www.cristaladele.com), ou fourni par la société, portant notamment sur la vente et la livraison de luminaires en cristal de Bohème.

1.3 Toute commande ou achat par le biais du site internet entraîne pour le client l'acceptation pleine et entière sans restriction ni réserve des présentes CG et à l'exclusion de toutes autres données contractuelles, notamment celles du client.

1.4 Les présentes conditions générales de vente peuvent être enregistrées et imprimées par toute personne visitant le Site.

1.5 Si certaines dispositions des présentes CG sont nulles ou caduques, la disposition concernées doit être remplacée par une disposition convenue entre les parties dont le contenu est le plus proche possible de la disposition caduque ou nulle.

1.6 Seuls les documents écrits relatifs à l'offre de la Société font foi en ce qui concerne les prestations à fournir par la Société.

1.7 La Société se réserve le pouvoir de modifier ses conditions générales à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le client.

2. Conclusion du contrat, commande et livraison

2.1 Toute commande entraîne automatiquement un accusé de réception adressé par courriel à l'adresse que le client aura indiquée.

2.2 Dans les 7 jours ouvrables suivant la commande, un second courriel est adressé au client afin de l'informer de la date approximative de livraison.

2.3 Le client sera avisé par un troisième courriel au moment de l'expédition de la marchandise. Celui-ci sera accompagné de la facture détaillée correspondant à la commande.

2.4 La Société est libre de refuser toute commande, sans indication de motifs. Dans un tel cas, les éventuels paiements déjà effectués sont immédiatement remboursés. Le client renonce ici expressément à toute autre prétention que le remboursement de sa commande refusée.

2.5 Le contrat est conclu dès la validation finale de sa commande par le client. Le client accepte le fait que toute commande doit être payée en avance. Aucune fabrication et/ou livraison de luminaire ne sera effectuée tant et aussi longtemps que le paiement n'est pas parvenu sur le compte de la Société.

2.6 Les livraisons ne sont effectuées qu'en Suisse, à l'exclusion de tout autre pays.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET LIVRAISON DE

Le Cristal d'Adèle

2.7 La livraison est réputée effectuée dès que le produit est mis à disposition du client à l'adresse que celui-ci a indiqué. Les marchandises expédiées voyagent aux risques et périls du destinataire même en cas d'expédition franco. L'acquéreur doit vérifier l'état des marchandises et faire des réserves précises si nécessaire sur le bon du transporteur, devant le chauffeur et avant utilisation. Si le matériel n'est pas conforme à la commande, ceci doit être annoncé par écrit dans un délai de 5 jours après réception de la marchandise. A défaut, la marchandise livrée est considérée comme acceptée. En cas de dommage dû au transport, un constat est à établir auprès du transporteur. Sans constat, aucune réclamation ne sera prise en compte.

2.8 Les pendeloques, les chaînettes et les cristaux sont emballés individuellement dans un papier doux pour éviter les rayures. Les lustres en cristal sont emballés dans des boîtes faites sur mesure en carton fort à 5 couches, résistant aux contraintes du transport.

2.9 La Société n'est pas responsable du montage de la marchandise livrée chez le client. Le montage et l'installation des produits peuvent toutefois faire l'objet d'un accord séparé entre la Société et le client.

3. Caractéristique des produits vendus

Les caractéristiques essentielles des produits vendus par la Société sont celles qui figurent sur son site Internet. Les photographies présentes sur le site internet sont les plus fidèles possibles mais ne peuvent assurer une similitude parfaite avec le produit offert, notamment

en ce qui concerne les couleurs et ne constituent pas une garantie contractuelle. Les produits et services sont offerts dans la limite des stocks disponibles. Pour les produits sur mesure, le client est invité à contacter la Société avant de passer commande.

4. Délai

4.1 Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'obligent pas la Société.

4.2 Une livraison tardive ne confère aucun droit au client d'obtenir des dommages et intérêts, ni le droit de se départir du contrat.

5. Prix et conditions de paiement

5.1 Le prix de vente convenu est fixé sur la base du prix indiqué au moment de la conclusion du contrat. Il est entendu en Francs suisses (CHF), TVA et frais d'expédition inclus.

5.2 Des frais supplémentaires de livraison, tels qu'emballage, transport, RPLP (redevance poids lourds liée aux prestations), assurance, suppléments exprès, coût d'élimination des déchets peuvent toutefois, selon les cas, être facturés en sus au client, qui en est alors informé.

5.3 Préalablement à la validation de la commande, le client doit remplir le formulaire réservé à cet effet afin de renseigner les données nécessaires au traitement de sa commande (nom, prénom, adresse postale et adresse e-mail validée, numéro de téléphone et éventuellement mot de passe). Le client s'engage à donner des renseignements

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET LIVRAISON DE

Le Cristal d'Adèle

exacts et supportera tout dommage découlant d'informations inexactes. L'adresse de livraison peut différer de l'adresse du client.

5.4 Sur la page récapitulative de la commande, le client a le choix entre confirmer ou annuler la commande passée. Une fois la commande confirmée, celle-ci est réputée acceptée et le client n'a plus la possibilité d'annuler la transaction correspondant à la commande.

5.5 La confirmation de la commande entraîne acceptation des présentes conditions de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions. L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction. La confirmation vaudra signature et acceptation des opérations effectuées.

5.6 Dès que la transaction a été définitivement conclue, la Société adresse immédiatement au client sur l'adresse email que ce dernier a indiqué, un accusé de réception de la commande.

5.7 Le prix est exigible immédiatement, avant la fabrication et/ou la livraison du produit. Le paiement se fait usuellement par carte de crédit ou de débit. Les chèques et lettres de change ne sont pas acceptés. Le client peut opter pour le virement bancaire. Il verse alors par avance le montant de sa commande sur le compte bancaire qui lui est transmis une fois l'option par virement bancaire choisie. La commande est confirmée et enregistrée dès acceptation de la carte de crédit/débit ou dès réception de la somme due lors d'un virement bancaire.

5.8 Le client reste tenu d'acquitter le prix même s'il émet des prétentions en garantie ou si les prestations sont livrées avec retard pour des raisons dont la Société ne peut être tenue responsable. Sauf autorisation expresse de la Société, le client n'est pas autorisé à compenser les éventuelles créances qu'il aurait envers elle.

5.9 Le client tombe automatiquement en demeure sans sommation préalable s'il devait annuler son paiement après avoir validé valablement sa commande. Lorsque le client est en demeure, des intérêts de retard lui seront facturés **au taux de 8%**, sans préjudice pour la Société de faire valoir contre le client tout dommage supplémentaire. Les frais de rappel sont facturés en sus.

5.10 Sans préjudice des intérêts de retard, des frais de rappel et des prétentions découlant du dommage supplémentaire, lorsque le client est en retard de paiement et sans sommation préalable, la Société sera en droit de se départir avec effet immédiat du contrat et d'exiger la restitution de la chose livrée (art. 241 al. 3 CO).

6. Réserve de propriété

6.1 Les produits sont vendus sous réserve de propriété. La Société conserve donc la propriété des produits vendus jusqu'au paiement complet et effectif du prix par l'acheteur. Les risques sont toutefois immédiatement transférés au client. En cas de défaut de paiement, la Société pourra, à son choix, décider de poursuivre l'acheteur en paiement ou revendiquer les produits et résilier le contrat de vente.

6.2 L'acheteur s'engage à ne pas vendre, mettre en gage, céder, aliéner de quelque autre manière les produits vendus et, de manière générale, à ne pas empêcher la revendication des produits vendus jusqu'au paiement complet du prix.

7. Absence de droit de révocation

Le client reconnaît par la présente qu'il n'a pas été invité par la Société à conclure le contrat, il n'a ainsi aucun droit de révoquer son acceptation à conclure le contrat de vente dans les sept jours qui suivent la signature du présent contrat. La vente conclue est par conséquent ferme et définitive, ce d'autant plus qu'elle se rapporte aux produits originaux fabriqués sur mesure.

8. Garantie

8.1 **Les produits vendus et livrés par la Société sont garantis vingt-quatre mois à partir du jour de son expédition vers le client (la date est indiquée sur le bon de garantie et la facture), sauf indication contraire. La Société ne confère aucune garantie supplémentaire au client.**

8.2 Si des défauts apparaissent pendant la durée de la garantie et si le client les fait valoir en temps utile, la Société aura le choix de réparer les défauts constatés ou de remplacer le produit défectueux. Le délai de garantie initial n'est pas prolongé par l'élimination des défauts ou la livraison d'une marchandise de remplacement. Tout autre droit du client, notamment celui de faire valoir des dommages et intérêts, de demander la résolution du contrat ou de prétendre à une réduction du prix, est exclu.

8.3 Le client qui constate un défaut est tenu de prendre toutes les mesures utiles pour en limiter l'ampleur et supportera tout dommage supplémentaire découlant du non-respect de cette incombance.

8.4 Quoi qu'il en soit, le droit à la garantie tombe lorsque le produit a été modifié, réparé, n'a pas été utilisé conformément à son usage, a subi une manipulation inadéquate, un usage excessif, une maintenance défectueuse ou qu'il a subi une chute, des coups ou a été exposé à de l'humidité.

8.5 S'il devait apparaître lors de la réparation des défauts qu'il n'y a pas matière à garantie, la totalité des frais seront supportés par le client.

9. Exclusion de responsabilité

9.1 La responsabilité de la Société ne peut être engagée à quelque titre que ce soit pour tout dommage direct ou indirect, tant matériel qu'immatériel ou corporel lié à l'utilisation du ou des produits qu'elle commercialise ou la fourniture de prestations contractuelles. Est notamment exclue la responsabilité de la Société pour les gains manqués, les économies non réalisées ou les dépenses supplémentaires et les prétentions de tiers etc.

9.2 La Société ne peut être tenue pour responsable de dommages liés à des conseils insuffisants, à la violation d'obligations accessoires, ou à des prétentions liées à la fourniture de services ou autre prestations, qu'en cas de dol ou de négligence grave dont la preuve est à la charge du client.

10. Protection des données

- 10.1 Les données personnelles recueillies sur le client par la Société et qui sont obligatoires pour la passation de la commande sont destinées à la Société et à son fournisseur pour la gestion des commandes du client. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont protégées.
- 10.2 Les données sont traitées dans la plus stricte confidentialité et ne peuvent être fournies à des tiers qu'avec l'assentiment préalable écrit du client.

11. Droit applicable et for

- 11.1 Le **droit suisse** s'applique aux contrats conclus conformément aux présentes CG à l'exclusion de toutes dispositions de conflits de droits.
- 11.2 Les dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, conclues à Vienne le 11 avril 1980, sont exclues.
- 11.3 **Le for est celui du siège de la Société à Genolier, les parties convenant expressément de proroger leur for naturel.** La Société se réserve toutefois d'actionner le client au domicile de celui-ci. Les fors impératifs de par la loi sont bien entendu réservés.